

# RÈGLEMENT DU COMITE DE SELECTION 2021

## DEMANDE D'AIDE A LA JEUNE CREATION (IV)

danse@danse.lu  
www.danse.lu  
T. + 352 40 45 69

### 1. PRÉAMBULE

---

Le dispositif d'aide à la création chorégraphique est mis en place par le TROIS C-L en réponse à sa mission de soutenir les chorégraphes et danseurs professionnels du Luxembourg dans le développement de leurs projets artistiques.

Il a pour objectif d'une part de soutenir la création chorégraphique indépendante constituant une plus-value pour le patrimoine culturel national, et de l'autre de favoriser le rayonnement culturel du Luxembourg à l'étranger par la diffusion des œuvres créées.

De manière générale, ce dispositif d'aide prévoit quatre types d'aide qui ont vocation à répondre d'une manière adaptée aux besoins d'artistes émergents aussi bien que d'équipes ayant atteint une maturité artistique. Les quatre aides sont : **aide à la création (I)**, **aide à la reprise de création (II)**, **aide à la recherche (III)**, **aide à la jeune création (IV)**.

### 2. CONDITIONS GÉNÉRALES D'OCTROI DES AIDES

---

La procédure d'aide à la création chorégraphique s'adresse à des équipes artistiques installées sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et faisant preuve d'un engagement dans la scène artistique et culturelle nationale. Les équipes, ci-après dénommées « porteur de projet », sont :

- soit indépendantes ;
- soit constituées en association à but non commercial, et non conventionnées par le Ministère de la Culture pour une aide autre que l'aide à la structuration ;

L'aide à la création est une aide ponctuelle, attribuée pour un projet de création spécifique relevant du domaine du spectacle vivant **et dont la présentation au public doit intervenir au plus tard avant la fin de l'année pour laquelle elle est attribuée.**

Les aides sont destinées aux équipes qui, d'une part, développent une démarche originale sur le plan de l'écriture chorégraphique et, d'autre part, ont atteint, ou sont susceptible d'atteindre une envergure nationale et internationale. Pour les équipes ayant déjà obtenu une ou plusieurs aides, l'octroi d'une nouvelle aide doit prendre en compte l'évolution de l'écriture du chorégraphe concerné. D'une manière générale, c'est la qualité du propos artistique qui doit être prise en considération dans toute décision d'attribuer une aide à la création.

Les équipes qui sollicitent une aide doivent en outre fonctionner dans des conditions professionnelles. Elles sont tenues, en tant que producteur, au respect des obligations réglementaires comptables, fiscales et sociales.

### 3. CLAUSES SPÉCIFIQUES À UNE DEMANDE D'AIDE A LA JEUNE CREATION

---

Pour être considéré « jeune créateur », le chorégraphe doit avoir au moins 2 créations chorégraphiques à son actif. Chaque candidat(e) devra mettre à disposition les captations vidéo des œuvres antérieures qui seront présentées au comité de sélection.

L'aide à la jeune création est conditionnée à l'accompagnement de la préparation individuelle des dossiers de demande qui seront soumis au comité de sélection.

Le soutien financier pour une aide à la jeune création est de 10.000 € maximum par projet. A cet apport financier s'ajoute, dans le cadre du programme d'aide à la jeune création un apport en industrie comprenant entre autres les éléments suivants :

- une captation vidéo de la création ;
- un shooting photo professionnel ;
- une campagne de communication ;
- un accompagnement artistique et administratif
- la mise à disposition d'un créateur lumières (le même pour les 3 créations)
- l'organisation d'une série de représentations à la Banannefabrik

Une aide externe, financière ou logistique n'est pas obligatoire mais reste un élément positif.

En outre, chaque candidat(e) s'engage à être libre du 26 novembre au 5 décembre 2021 en vue de 2 à 3 représentations de son projet à la « Banannefabrik » (12, rue du Puits, L-2355 Luxembourg) et des répétitions finales y afférant.

La durée maximale de la performance est fixée à 30 minutes. Deux projets seront présentés dans la même soirée pour une série de 3 soirées consécutives.

A cette série de représentation sera également inclus un volet de stages destiné au grand public autour du projet.

Un contrat d'aide à la création implique une allocation du montant octroyé en 3 tranches. Sauf exception motivée, aucune aide ne pourra être versée avant l'année 2021.

## 4. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

---

Pour être recevable, le dossier de candidature d'une aide à la création émergente doit comprendre :

- Le présent règlement paraphé et signé ;
- Le formulaire de candidature, dûment complété (en français ou anglais) et signé ;
- Le budget prévisionnel selon la grille budgétaire standardisée du TROIS C-L (Annexe 1) ;
- La liste des dépenses éligibles signée (Annexe 2) ;
- Un curriculum vitae résumé du chorégraphe (1 page A4 maximum) ;
- 3 extraits de presse au maximum ;
- Un descriptif plus complet du projet (maximum 4 pages, avec biographies et références en français ou anglais) ;
- Un lien vidéo d'un extrait représentatif du travail du chorégraphe ;
- La proposition du stage destiné au grand public

**Le tout doit être compilé dans un format A4, numéroté, les annexes y compris, sans reliure aucune (ni trombones, agrafes, classeur ou autres) et être envoyé par voie électronique à m.junet@danse.lu et par courrier à l'adresse suivante :**

### TROIS C-L - CENTRE DE CREATION CHOREGRAPHIQUE LUXEMBOURGEOIS

Monsieur Mathis JUNET  
12, rue du Puits  
L-2355 Luxembourg

L'absence de fourniture des pièces justificatives demandées est considérée comme un motif de non recevabilité.

Sur base des documents remis, il revient au TROIS C-L d'examiner la recevabilité administrative du dossier avant de le transmettre au Comité de Sélection.

La **date limite d'envoi des dossiers de candidatures** est fixée au **vendredi 6 mars 2020**. **Tout dossier parvenu après cette date ne pourra pas être accepté.**

La **présentation des projets devant le Comité de Sélection** des projets chorégraphiques du TROIS C-L aura lieu **les 25 et 26 mars 2020 au TROIS C-L**. La présence du chorégraphe impliqué dans le projet pour lequel une aide est sollicitée est requise. Aucune représentation par autrui n'est valable.

Pour chaque dossier examiné, le porteur de projet est invité à présenter un court extrait vidéo de son travail et le contenu de son dossier, ainsi qu'à répondre aux éventuelles questions du comité. L'entretien ne dépassera pas une durée moyenne de 20 minutes et se tiendra en français ou en anglais.

**La décision du Comité de Sélection est définitive et sans recours.**

## 5. COMITÉ DE SÉLECTION

---

Le comité est composé du Président du Jury et d'un représentant du TROIS C-L. A ces membres seront associés des personnes expertes, issues des secteurs culturels du Luxembourg, de la Grande Région et de l'international, qui seront renouvelées par tiers tous les trois ans. Les membres du comité sont choisis en raison de leur expérience dans le domaine de la danse ou du lien étroit qu'ils entretiennent avec l'actualité chorégraphique. Peuvent notamment être sollicités chorégraphes, danseurs, analystes fonctionnels du corps dans le mouvement dansé, historiens de la danse, critiques de danse, directeurs ou responsables de la programmation d'établissements de diffusion, chargés de production, agents artistiques, spécialistes d'autres disciplines concourant à la création chorégraphique ou pouvant apporter sur celle-ci un éclairage utile.

Composition du comité de sélection des projets 2021 (sous réserve) :

- Monsieur Raymond Weber, Président (LU)
- Davy Brun, Directeur du Centre National de la Danse (CN D) de Lyon (FR)
- Madame Christiane Eiffes, Vice-Présidente du TROIS C-L (LU)
- Monsieur Victor Leclère, Co-directeur de la Magnanerie (FR)
- Madame Elvira Mittheis, Programmatrice du Festival de Wiltz (LU)

Lu et approuvé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

## DEMANDE D'AIDE A LA JEUNE CREATION

### LE PORTEUR DE PROJET

Nom du porteur de projet : \_\_\_\_\_

Adresse :

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

Nom du chorégraphe impliqué dans le projet : \_\_\_\_\_  
(si différent du porteur de projet)

### LE PROJET ARTISTIQUE

Titre du projet : \_\_\_\_\_

Périodes de travail :

**Descriptif court du projet (1000 signes) :**

**Descriptif long du projet (3000 signes) :**

Informations au sujet des artistes participants :

Nom	Fonction	Pays de résidence

Autres partenaires, sponsors :

Institut engagé	Type de partenariat	Statut d'engagement